

Le cdH bruxellois s'ouvre au décumul intégral

LE RÉSUMÉ

Le débat va revenir au **Parlement bruxellois** et les partis affinent leurs positions

Les humanistes changent de modèle mais demandent des garanties quant au **pouvoir des communes**.

Il n'y a toutefois **pas de majorité au niveau néerlandophone** pour aller vers le décumul.

MATHIEU COLLEYN

Mine de rien, le débat sur le décumul des mandats continue de vivre dans les travées du Parlement bruxellois. Mercredi, la secrétaire d'État CD&V Bianca Debaets se positionnait, dans un livre, sur l'idée d'interdire le cumul d'un mandat de bourgmestre avec celui de député bruxellois. Une évolution notoire pour les uns, minime pour les autres, alors que les partis néerlandophones (hors Groen et sp.a) sont réputés hostiles à toute législation qui emprunterait cette voie. Aujourd'hui, le cdH amorçe à son tour un virage, confirment à L'Echo le chef de groupe Benoît Cerexhe et le député Hamza Fassi-Fihri. Jusqu'ici, les humanistes avaient plaidé pour un modèle «wallon» autorisant le cumul pour 25% des députés de

chaque groupe parlementaire. Un texte avait même été déposé en ce sens. «*Nous sommes prêts à aller plus loin et donc ouverts au décumul intégral*», confient-ils aujourd'hui. Vendredi, doit être annoncée une commission parlementaire mixte (affaires générales et affaires intérieures) sur le sujet.

L'avis des bourgmestres

Plus de bourgmestres et d'échevins au Parlement bruxellois? Oui, mais pas à n'importe quel prix, conditionne le cdH qui tient à la «fluidité» des relations entre Région et communes. «*Les matières régionales sont territoriales par essence*, rappelle Benoît Cerexhe, *on ne peut donc pas dire que chacun s'occupe de ses affaires dans son coin.*» Pour assurer ce lien Région/communes, le cdH propose d'officialiser le statut de la conférence des bourgmestres. Historiquement informelle, cette réunion mensuelle des 19 maïeurs bruxellois est le siège d'une concertation salutaire entre communes. Renforcée par un statut officiel, elle pourrait participer aux décisions de la Région bruxelloise en rendant par exemple des avis sur les réformes proposées. Des avis contraignants? À trancher, répond le cdH

Le parti aux oranges pose une deuxième condition à son adhésion au principe du décumul intégral. «*L'allègement de la facture pour le citoyen*», plaident Cerexhe et Fassi-Fihri. «*Il faut diminuer de 30% le nombre de mandataires communaux*», expliquent-ils. Le décumul entraînera une augmentation mécanique des coûts pour les pouvoirs publics. Là

où il fallait rémunérer une seule personne pour deux fonctions (avec un plafond légal), il faudra payer deux mandataires à temps plein. Il y a actuellement 639 conseillers communaux à Bruxelles et les collèges des bourgmestres et échevins ne devraient pas souffrir d'une réduction, assurent les deux députés. «*Une étude du Cevipol (ULB) démontre que les équilibres politiques n'en seraient pas perturbés*», ajoute Benoît Cerexhe.

Paix communautaire

Troisième et dernière condition, «*il est hors de question pour le cdH d'immuniser les parlementaires néerlandophones du décumul intégral s'il était décidé*», prévient Benoît Cerexhe. Rappelons qu'introduire le décumul, intégral ou pas, nécessite une double majorité au Parlement bruxellois. Parmi les 17 députés néerlandophones d'une part et au sein des 72 députés francophones de l'autre. Pour l'heure, il n'y a pas de majorité côté néerlandophone pour aller vers le décumul mais un «système» imaginé en son temps pour éviter le blocage des institutions régionales par l'extrême-droite flamande peut, en théorie, être activé. Il autorise un deuxième vote qui ne nécessite plus qu'une majorité d'un tiers dans le groupe linguistique flamand. Mais pareil geste aurait une portée symbolique communautaire forte: la majorité francophone imposerait ses vues à une minorité néerlandophone. Paix communautaire oblige, «*ce n'est pas souhaitable*», précise Cerexhe. D'ailleurs personne ne le souhaite.